

Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE SAINT-GODEFROI**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 295-2026 ABROGEANT ET
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 252-2019
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité;

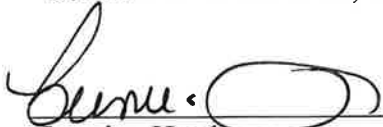
QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a adopté à sa séance ordinaire du conseil du 2 juin 2026 le Règlement numéro 295-2026 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 252-2019 sur la gestion contractuelle;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 4 juin 2026, date de la délivrance du certificat de conformité;

QUE ce Règlement est disponible pour fins de consultation au bureau de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi;

ADOPTÉ.

Donné à Saint-Godefroi, ce quatrième jour de juin 2026.


Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière